



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



UFR DROIT,  
ADMINISTRATION  
ÉCONOMIQUE ET SOCIALE  
& ADMINISTRATION PUBLIQUE

UNIVERSITÉ  
CAEN  
NORMANDIE



© Peshkova | Dreamstime.com



INSTITUT  
CAENNAIS  
DE RECHERCHE  
JURIDIQUE

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE  
FACULTÉ DE DROIT - ICREJ  
Colloque

# LES TIERS DE CONFIANCE NUMÉRIQUE

Direction scientifique : Thibault Douville,  
agrégé des facultés de droit, Professeur à  
l'Université de Caen Normandie

**vendredi 9 décembre 2022**

Campus 1 / bât. D / Amphithéâtre Demolombe

<https://col-tiersconf.sciencesconf.org>



ICREJ . UNICAEN . FR



# LES TIERS DE CONFIANCE NUMÉRIQUE

---

La confiance est le « sentiment qui fait qu'on se fie à quelqu'un ou à quelque chose » (Littré), en ce qui nous concerne, à l'environnement numérique et à ses acteurs. Les législateurs français et européens cherchent à promouvoir la confiance en ligne. La transposition de la directive européenne du 8 juin 2000 relative au commerce électronique à travers la loi « pour la confiance dans l'économie numérique » du 21 juin 2004 et, plus récemment, le règlement européen du 23 juillet 2014 sur « l'identification électronique et les services de confiance » en sont deux illustrations particulières. La confiance est en effet perçue comme la clé du développement du commerce électronique et plus généralement des services numériques. C'est aussi une réponse aux facteurs de défiance en ligne : éloignement des utilisateurs et des prestataires, multiplication des cyber-risques, recours au profilage et aux décisions automatisées, modération des contenus en ligne.

Afin d'assurer la confiance en ligne, le législateur a fait progressivement émerger, de manière assez éclatée, une nouvelle catégorie d'acteurs du numérique, les tiers de confiance numérique. Il s'agit des prestataires de services de confiance, des fournisseurs d'identité, des centres de réponses aux incidents de sécurité, des personnes de confiance dans la modération des contenus en ligne... Leur recensement comme l'étude d'ensemble de leurs fonctions et de leurs statuts n'ont jamais été opérés de manière systématique dans la littérature juridique. Leur existence a même été contestée par l'essor de nouveaux outils, en particulier les blockchains. À la diversité des fonctions des tiers de confiance numérique, semble répondre des caractéristiques communes notamment d'autonomie ou d'indépendance, de soumission au contrôle d'une autorité de régulation et à des régimes de responsabilité spéciaux qu'il convient d'analyser. Plus généralement, l'ambition de cette journée d'étude est de vérifier en quoi les tiers de confiance numérique contribuent à rendre effective la confiance en ligne que le législateur cherche à instituer.

*Les actes feront l'objet d'une publication sous la forme de deux dossiers dans la revue Dalloz IP/IT.*

# PROGRAMME

## 9h : Mot d'accueil

**Eric Leroy du Cardonnoy**, professeur des universités, Vice-président Recherche, Université de Caen Normandie

## 9h10 : Confiance et numérique au prisme des tiers de confiance

**Marina Teller**, professeure de droit privé à l'Université Côte d'Azur, directrice de la Chaire 3IA « Droit économique et intelligence artificielle »

## Matin – La diversité des fonctions

### A. La protection des personnes

**Présidence : Stéphane Prevost**, rédacteur en chef de la revue Dalloz IP/IT

#### 9h30 : Le délégué à la protection des données

**Me Romain Perray**, Avocat au barreau de Paris, Associé (McDermott, Will & Emery), Chargé d'enseignement à Paris I, Paris II et Paris V

#### 9h50 : Les « personnes de confiance » pour la modération des contenus

**Valère N'Dior**, professeur de droit public à l'Université de Bretagne occidentale, membre de l'Institut universitaire de France

#### 10h10 : La garantie humaine dans l'intelligence artificielle

**Samir Mérabet**, professeur de droit privé à l'Université des Antilles (Martinique)

### 10h30 : Discussion et pause

### B. La sécurité numérique et juridique

**Présidence : Magali Scelles**, directrice du pôle de compétitivité « Transactions électroniques sécurisées » et **Stéphane Bresson**, responsable du département Normandie Cyber – Agence de développement pour la Normandie

#### 10h50 : Les prestataires de services de confiance

**Me Eric Caprioli**, docteur en droit, avocat au Barreau de Paris (Caprioli Associés), membre de la délégation française auprès de la CNUDCI (groupe IV commerce électronique)

#### 11h10 : Les CSIRT (*Computer Security Incident Response Team*)

**Michel Séjean**, professeur de droit privé à l'université Paris XIII, chercheur associé à la Chaire Cyber de l'IHEDN, directeur scientifique du Code de la cybersécurité (Dalloz)

### C. L'intermédiation

**Présidence : Laurence Mauger-Vielpeau**, professeure de droit privé à l'Université de Caen Normandie

#### 11h30 : Les plateformes de médiation et de conciliation

**Corinne Bléry**, professeure de droit privé à l'université Polytechnique Hauts-de-France, membre du conseil scientifique de l'association « Droit et procédure »

#### 11h50 : Les prestataires de services d'intermédiation de données

**Brunessen Bertrand**, professeure de droit public à l'Université de Rennes 1, Chaire Jean Monnet « Gouvernance des données »

### 12h10 : Discussion puis déjeuner

## Après-midi : L'unité du statut

### A. L'unité

**Présidence** : en attente de confirmation

#### 14h : Les caractères des tiers de confiance

**Thibault Douville**, professeur de droit privé à l'université de Caen Normandie à l'Université de Caen Normandie

#### 14h20 : Le contrôle des tiers de confiance

**Jessica Eynard**, maître de conférences en droit privé à l'Université Toulouse 1 Capitole

#### 14h40 : La responsabilité des tiers de confiance

**Jean-Sébastien Borghetti**, professeur de droit privé à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas

### 15h : Questions et pause

### B. L'autonomie

**Présidence** : **Christophe Alleaume**, professeur de droit privé à l'Université de Caen Normandie

#### 15h20 : Tiers de confiance et plateformes

**Emmanuel Netter**, professeur de droit privé à l'Université d'Avignon

#### 15h40 : Le rapport des tiers de confiance numérique et des professions réglementées : l'exemple du notariat

**François-Xavier Bary**, directeur général adjoint de l'Association pour le développement du service notarial (ADSN)

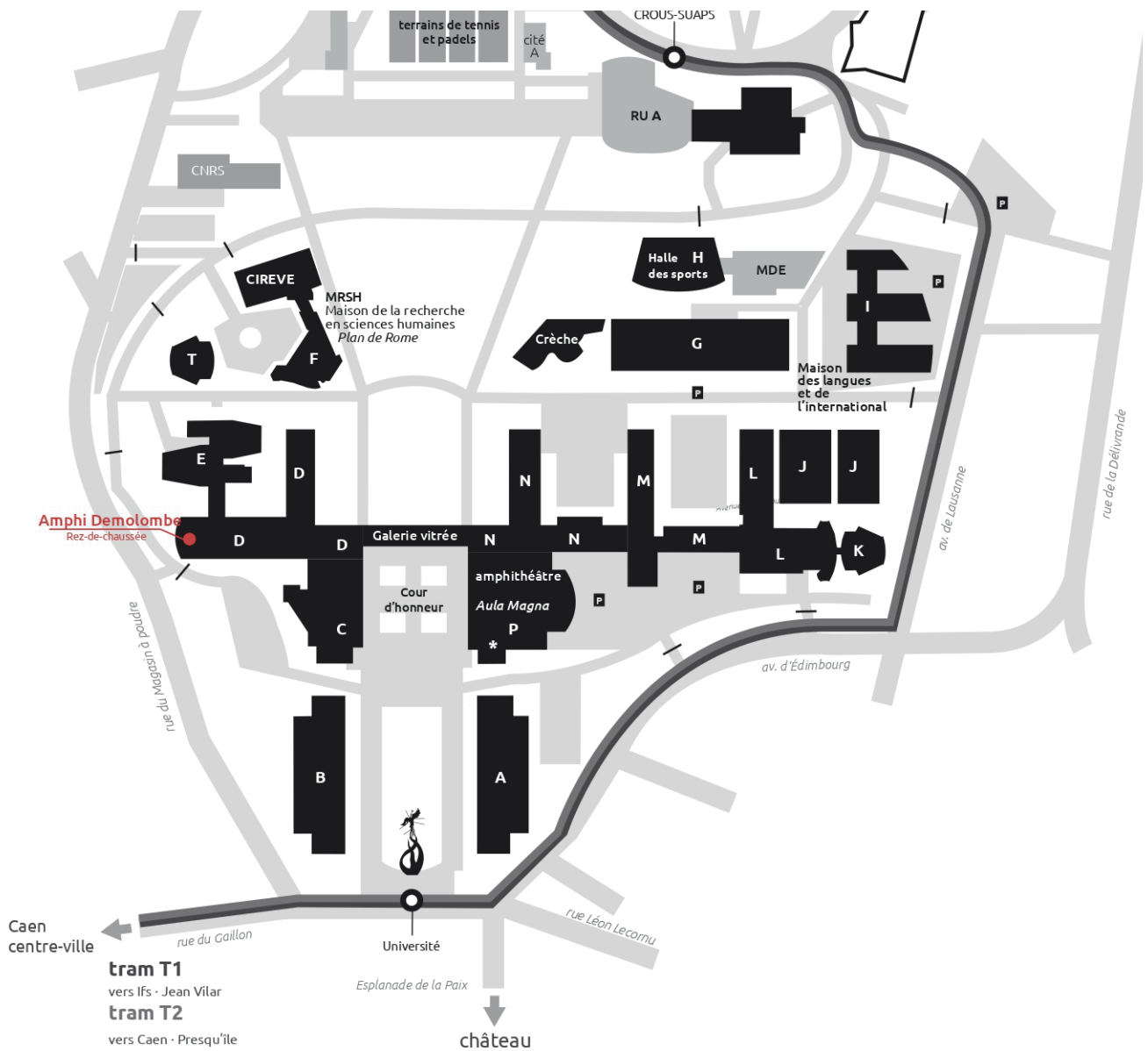
#### 16h : Tiers de confiance et blockchain

**Amélie Favreau**, maître de conférences en droit privé HDR à l'Université Grenoble Alpes

## Rapport de synthèse

#### 16h30 : Les tiers de confiance sont-ils un facteur de confiance ? Libres propos conclusifs

**Grégoire Loiseau**, professeur de droit privé à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne



## INSCRIPTION AU COLLOQUE OBLIGATOIRE (AVANT LE 2 DÉCEMBRE 2022)

Au titre de la **formation continue** : [droit.recherche@unicaen.fr](mailto:droit.recherche@unicaen.fr)

**Autre inscription** : <https://col-tiersconf.sciencesconf.org> (auditeur libre, étudiants et enseignants-chercheurs titulaires UNICAEN, doctorants et enseignants-chercheurs d'autres universités / personnels des collectivités ou organismes publics)

### RENDEZ-VOUS

Amphithéâtre Demolombe - Campus 1  
 Université de Caen Normandie  
 Esplanade de la Paix | CS 14032  
 14032 Caen cedex 05

### CONTACT

[droit.recherche@unicaen.fr](mailto:droit.recherche@unicaen.fr)  
 02.31.56.51.84

### ACCÈS AU CAMPUS 1

**Voiture** | Suivre périphérique nord sortie n° 5, direction Centre Ville

**Tramway** depuis la gare SNCF | Ligne T1 station Université

**Bus** | Lignes 2 et 4 station Université

ICREJ . UNICAEN . FR

